

Le Ministre

Paris, le 14 septembre 2014

Monsieur le secrétaire général,

Suite aux entretiens conduits avec mon cabinet dans le cadre du préavis de grève déposé par votre organisation syndicale, il m'a semblé utile, en réponse aux interrogations formulées à cette occasion, de vous préciser les modalités de la concertation qui doit être engagée afin de réussir ensemble la réforme en cours. Comme je l'ai exprimé à nouveau à l'occasion de mon déplacement à Nevers le 4 septembre, je suis déterminé à conduire la réforme du permis de conduire, qui permet de préserver ce service public, avec pour objectif de renforcer l'éducation et de la sécurité routière, dans l'intérêt des jeunes, mais aussi des agents par la diversification des missions qu'elle permet.

La mise en œuvre, en 2015, des mesures annoncées relatives aux examens poids lourds sera liée à la définition, dans le même calendrier, du contenu et des modalités d'exercice des missions de contrôle qui pourront ainsi être confiées aux inspecteurs. Leur développement est en effet nécessaire à la préservation de la qualité de l'éducation routière. Il convient sur ce point de répondre à l'attente légitime de visibilité des agents sur l'évolution de leurs missions et de traiter ces deux sujets de façon coordonnée et concertée, dans le cadre d'un groupe de travail que je demande au délégué à la sécurité et à la circulation routières de réunir sans délai. Le fait de décharger progressivement les inspecteurs de tout ou partie de ces examens sera mis en œuvre en lien avec l'évolution constatée des délais. Cette évolution sera présentée à intervalle régulier aux organisations syndicales.

Monsieur Christophe Nauwelears
Secrétaire général de l'UNSA-SANEER

Dans le même calendrier !
Missions nécessaires !
Evolution des missions!
Sujet à traiter de façon coordonnée en concertation !
Nous n'avons pas cessé de répéter que les
IPCSR ne croient plus aux promesses sur les missions de contrôle
C'est un engagement satisfaisant.

C'est la réponse à notre demande. Avant de retirer les examens PL aux IPCSR, vérifions le bénéfice attendu des mesures sur l'ETG, le 13ème B et la nouvelle MNA. De plus, les mesures vers les EECA auront aussi pour objectif la réduction des délais de par une meilleure formation dispensée aux élèves.

Comme je l'avais annoncé lors de mon déplacement à Nevers le 4 septembre, des travaux doivent également être conduits sur les parcours et les carrières des agents. Je vous propose que la concertation puisse être engagée sur ce point, à compter du 22 septembre.

C'est la réponse à notre revendication relative à l'ouverture de négociations sur le déroulement de carrière des agents de l'éducation routière.

Pourront être abordés dans ce cadre l'élaboration d'une charte de gestion de la mobilité, l'amélioration des promotions de B en A, les conditions d'accès aux autres corps du ministère et aux emplois fonctionnels, l'individualisation des parcours et le nouveau régime indemnitaire dans le cadre du RIFSEEP. L'organisation de la journée de travail pourra également faire l'objet de discussions.

Le ministre propose des discussions sur l'ensemble des orientations pouvant être définies. Nous sommes en attente de discussions sur le régime indemnitaire depuis 2 ans ! C'est une avancée.

Je vous confirme à nouveau que les effectifs d'inspecteurs et de délégués seront préservés sur la durée du budget triennal 2015-2017: aucun poste ne sera supprimé au cours des trois années à venir. Dans le même temps, une réponse concrète sera apportée aux vacances de postes constatées. Mes services sont à votre disposition pour vous apporter les informations utiles sur le dispositif mis en place.

C'est un engagement fort !

Le SANEER réclame la communication des annuaires des corps des IPCSR et DPCSR à la DRH depuis un certain temps afin d'exercer notre droit de contrôle de la gestion des effectifs.

Par ailleurs et comme vous le savez, la méthode d'attribution des places d'examen sera modifiée à partir du 1er octobre, afin que les deuxièmes présentations à l'examen apportent un droit à place aux écoles de conduite. En parallèle, j'ai fixé une feuille de route ambitieuse aux représentants des organisations professionnelles. Une réflexion approfondie devra être menée sur la rénovation des conditions d'acquisition de l'agrément de leurs établissements, la suppression des vingt heures d'enseignement obligatoires, la délivrance d'une attestation de fin de formation initiale, l'accès à la conduite supervisée en cas d'échec ou encore la publication des taux de réussite au regard du nombre d'heures de formation dispensées.

Notre revendication sur la MNA est partiellement atteinte par l'intégration des B2 dans les calculs. Le SANEER sera très vigilant sur l'évolution des délais et l'interprétation des données statistiques qui en découlent.

Cette feuille de route devrait permettre l'amélioration de la qualité de l'enseignement au bénéfice des usagers. A ce titre la délivrance d'une attestation de fin de formation engage les EECA sur la qualité de formation. La publication du taux de réussite va dans le bon sens.

Enfin, je tiens à vous indiquer à nouveau que je ne saurais souscrire à un projet de privatisation totale des examens du permis de conduire. L'objectif étant, bien au contraire, de restaurer rapidement les conditions du bon fonctionnement du service public des examens du permis de conduire, et ainsi d'en assurer la pérennité.

Cet engagement est particulièrement important et répond à notre revendication. Le SANEER n'a pas changé de cap depuis la grève unitaire du 25 juin dernier. Le SANEER dit **NON** à la privatisation des examens du permis de conduire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le secrétaire général, l'assurance de ma considération distinguée.

Bernard Cazeneuve

